

**DOSSIER DE PRESSE**  
5 septembre 2022

# **La Métropole s'engage avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse :**

- Lutter contre la dégradation  
des milieux aquatiques**
- Améliorer la qualité de ses ressources**
- Rendre la ville perméable**







# ÉDITOS

---



© Thierry Fournier

## **Bruno Bernard**

Président de la Métropole de Lyon

*« Face aux immenses défis auxquels nous sommes aujourd’hui confrontés en matière de gestion de l’eau, véritable bien commun, nous avons choisi d’agir sur l’intégralité du cycle de l’eau. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la gestion du service public d’eau potable de la Métropole reviendra dans le giron de la collectivité. En parallèle, nous conduisons des actions pour restaurer les milieux, améliorer notre système d’assainissement et rendre la ville plus perméable. Le contrat que nous signons avec l’agence de l’eau, 13 communes, quatre bailleurs sociaux, l’université de Lyon, la SERL, le SYTRAL, et le SMIRIL est emblématique de notre volonté : diriger nos efforts conjointement pour préserver, tant en qualité qu’en quantité, la ressource en eau. Les montants investis sont historiques : 100 millions d’euros sur trois ans avec une aide de l’agence de l’eau Rhône-Méditerranée-Corse de près de 29 millions. »*



© Daniel Gillet

## Laurent Roy

Directeur général de l'agence de l'eau  
Rhône-Méditerranée-Corse

*« L'urbanisation croissante et l'étalement urbain ont contribué à faire disparaître des villes l'eau, les rivières, le vivant, au profit du minéral. C'est autant de surfaces qui ne laissent plus l'eau s'infiltrer et recharger les nappes, autant de revêtements qui stockent la chaleur et rendent les espaces urbains caniculaires l'été, autant de ruptures des corridors de vie pour les espèces. En redonnant à l'eau et à la nature sa place dans la ville, la Métropole de Lyon agit pour préserver la qualité de la ressource en eau, pour reconquérir la biodiversité mais aussi pour la qualité de vie des Grands Lyonnais. Ces priorités sont aussi celles du 11e programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau qui a pour objectif de consacrer au moins 40% de ses aides à l'adaptation au changement climatique, 247 M€ à la gestion des eaux pluviales et 461 M€ à la restauration des milieux aquatiques. »*

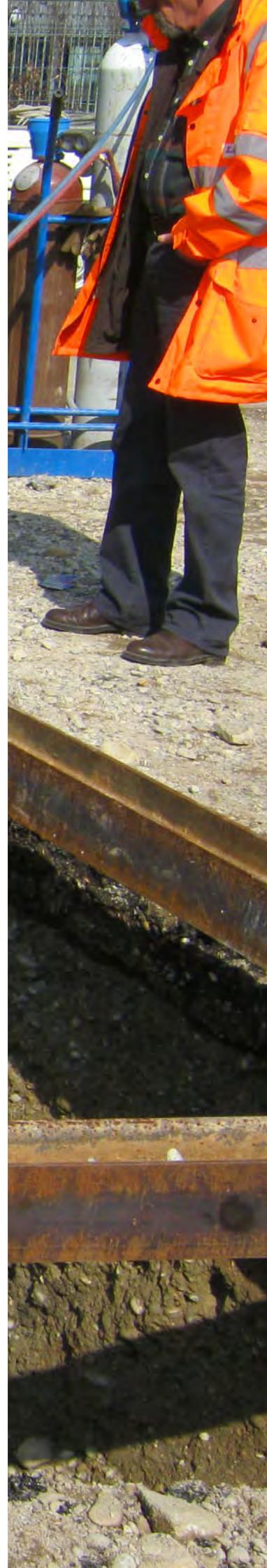


© ALPACA

## Anne Groperrin

Vice-présidente de la Métropole de Lyon au cycle de l'eau

*« S'il en était besoin, les épisodes successifs de canicule et de sécheresse auront convaincu les plus réticents de l'absolue nécessité de protéger nos ressources en eau et de les gérer en bien commun. Avec la déconnexion des eaux pluviales et un objectif de 400 hectares de surface imperméabilisée, la Métropole entend retrouver un cycle de l'eau plus naturel. Des actions ambitieuses de restauration des milieux aquatiques et des ruisseaux permettront à la Métropole de favoriser la biodiversité. L'ensemble des projets inscrits au contrat contribuent ainsi à adapter le territoire au changement climatique et à améliorer la qualité de vie des habitants. C'est aussi en associant pleinement ces derniers que, tous ensemble, nous réussissons à préserver cette ressource vitale qu'est l'eau. »*





**Le 14 mars dernier, les élus métropolitains ont adopté – à l’unanimité – le contrat qui lie la Métropole de Lyon à l’agence de l’eau et à 21 autres partenaires.**

La signature de ce contrat marque un changement de paradigme. Il s’agit désormais de diriger nos efforts conjointement sur l’origine de la dégradation des milieux aquatiques et de la qualité de la ressource en eau, et non plus sur des actions curatives. L’agence de l’eau est un partenaire indispensable de cette stratégie, puisque sur 100 millions d’euros d’actions engagés sur le territoire par l’ensemble des signataires, elle financera près de 29 millions.

Ce contrat permettra de :

- Restaurer les milieux aquatiques et les zones humides, pour plus de biodiversité ;
- Rendre la ville plus perméable pour retrouver un cycle de l’eau plus naturel, réduire les pollutions au milieu et apporter de la fraîcheur estivale ;
- Restaurer la qualité de la ressource en eau, notamment en la protégeant des pollutions agricoles.

**Dans le cadre de ce contrat, ce sont 20 maîtres d'ouvrage** qui s'engagent à intégrer l'objectif de désimperméabilisation dans leurs projets :

Le SYTRAL Mobilités, autorité organisatrice des transports,

La SERL, Société d'équipement du Rhône et de Lyon,

L'Université de Lyon,

Les communes de Lyon, Villeurbanne, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Vénissieux, Saint-Fons, La Mulatière, Limonest, Oullins, Curis-au-Mont-d'Or, Craponne, Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or,

ICF habitat

L'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat

L'OPH Grand Lyon habitat

L'OPH Lyon Métropole habitat

Par ailleurs, la commune de Fontaines-Saint-Martin et le SMIRIL s'engagent à conduire des actions de valorisation des milieux aquatiques et de sensibilisation aux enjeux de l'eau.

La période de canicule et de sécheresse que nous venons de traverser nous rappelle la nécessité d'une gestion sobre et intégrée de la ressource en eau, et c'est bien l'objectif de ce contrat. Avec cette signature, l'ensemble des signataires s'engagent dans la mise en œuvre opérationnelle d'une politique de l'eau coordonnée à l'échelle du territoire de la Métropole de Lyon.

Les enjeux sont de préserver et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, en résorbant les sources de pollution et en restaurant ces milieux, de maîtriser les prélèvements en eau dans les ressources naturelles, ainsi que de préserver et de restaurer la qualité des eaux brutes des captages.

## **Le contrat porte sur une période de 3 ans (2022-2024).**

- Sur un budget total de **100 millions d'euros**, plus de la moitié (54 millions d'euros) est consacrée à la gestion des eaux pluviales.
- L'agence de l'eau finance **29 millions d'euros**, un engagement important.



Quatre thématiques sont au cœur de ce contrat :

- 1. La protection et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides** avec un budget de 5,8 millions d'euros dont 2,8 millions financés par l'agence de l'eau,
- 2. Rendre la ville plus perméable** avec un budget de 54 millions d'euros dont 19,1 millions financés par l'agence de l'eau,
- 3. La préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau** avec un budget de 40,5 millions d'euros dont 6,2 millions financés par l'agence de l'eau,
- 4. La sensibilisation et l'éducation aux enjeux de l'eau** avec un budget de 1,4 million d'euros dont 0,64 million financés par l'agence de l'eau.

## 1.

**La protection et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides**, pour accroître la richesse biologique. Sur les cours d'eau et zones humides identifiés, différents types d'actions sont prévus: études, acquisition foncière, animation territoriale, plans de gestion, restauration, suivis biologiques...

La Métropole de Lyon conduit 14 actions sur cette thématique, la ville de Fontaines-Saint Martin en conduit une pour la mise en valeur de sentiers sur l'espace naturel sensible des Échets, tandis que le SMIRIL en conduit une autre pour la valorisation de l'île de la Table ronde. Parmi ces actions, notons :

### **La restauration du corridor écologique du ruisseau de la Mouche aval à Irigny**

Une étude hydromorphologique a défini en 2021 la liste des travaux à réaliser sur ce tronçon pour rétablir le bon fonctionnement écologique

et hydromorphologique du ruisseau de la Mouche. Pour restaurer ce cours d'eau, la Métropole de Lyon va engager des travaux de renaturation et de reméandrage du lit du ruisseau, ainsi que de destruction d'ouvrages entravant les continuités écologiques.

### **La restauration de la zone humide des étangs du domaine de Lacroix Laval à Marcy-L'Etoile**

Historiquement géré par le conseil départemental, ces étangs vont être réaménagés et leur mode de gestion retravaillé pour intégrer de nouveaux enjeux environnementaux, comme les économies d'eaux avec notamment la réutilisation des eaux de l'étang aval pour l'arrosage du potager et des jardins à la française.

### **L'étude du fonctionnement hydrologique des ruisseaux de Serre et des Planches**

Le bassin versant des Planches présente l'hydrologie moyenne et d'étiage la plus basse des cours d'eau non domaniaux de la Métropole de Lyon. Il n'est ainsi pas rare que certains tronçons de cours d'eau soient asséchés en période estivale, comme nous l'avons malheureusement encore expérimenté cette année. Afin de restaurer une hydrologie fonctionnelle sur ce bassin versant, avec des gains escomptés pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la Métropole de Lyon va conduire une étude de volume prélevable qui va permettre de définir les débits minimums nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes, ainsi qu'un plan

d'actions multi-acteurs pour permettre de concilier les usages anthropiques et la restauration de ces milieux.

## **2.**

### **Rendre la ville plus perméable**

pour retrouver un cycle de l'eau plus naturel, réduire les pollutions au milieu et apporter de la fraîcheur en période estivale. La désimperméabilisation des sols permet l'infiltration des eaux de pluie au plus près de l'endroit où elles tombent, réduisant, ainsi le ruissellement, les débordements des réseaux et les risques d'inondation. Parallèlement, les eaux de pluie infiltrées permettent la recharge des nappes phréatiques. Les espaces désimperméabilisés contribuent également à la création d'îlots de fraîcheur en maintenant l'humidité des sols et en favorisant l'évapotranspiration de la végétation. Des actions, conduites par l'ensemble des signataires, sont prévues dans le cadre des grands projets urbains : zone d'aménagement concerté et projet urbain partenarial, cours des écoles et des collèges, travaux de voiries, développement des transports en commun...

L'objectif de la Métropole est de désimperméabiliser 400 hectares d'ici la fin du mandat. Le contrat prévoit des financements de l'agence sur 130 ha d'ici 2024.

## **La désimperméabilisation des Voies lyonnaises**

Dans le cadre de la création de 250 km de Voies Lyonnaises, 32 km de voies seront désimperméabilisées :

- 20 km sur lesquels seront mises en œuvre des bandes végétalisées de type noues permettant d'absorber les eaux pluviales recueillies par les pistes,
- 12 km d'aménagements en revêtements poreux permettant d'infiltrer les eaux recueillies par la piste cyclable et une partie de la voirie.

## **3.**

### **La préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau.**

La Métropole va conduire 29 actions sur cette thématique, parmi lesquelles, la remise en état des réseaux d'assainissement défectueux pour stopper le drainage des cours d'eau (L'Yzeron perd en moyenne sur l'année 100 l/s dans les réseaux), l'accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable pour réduire la pollution par les pesticides.

### **Réduction de la pollution agricole dans les aires d'alimentation des captages**

Afin de réduire les pollutions par les nitrates et les pesticides, la Métropole engage un travail d'animation territoriale dans les aires d'alimentation des captages prioritaires, c'est-à-dire de ceux identifiés comme particulièrement vulnérables aux pollutions chroniques aux pesticides et nitrates. Il s'agira d'accompagner les agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement, de développer les baux environnementaux et d'établir des conventionnements. Un animateur territorial sera recruté pour mener à bien cette action.

## Amélioration du traitement des eaux usées et réduction des pollutions

Un budget de 18,7 millions d'euros sera consacré à la modernisation de la station de traitement des eaux usées de Pierre-Bénite et Meyzieu et 440 000 euros sont prévus pour une étude conduite en partenariat avec le Cerema sur la réduction des déchets plastiques dans les eaux usées. Enfin la Métropole de Lyon investit dans la rénovation de son patrimoine, avec près de 3 millions d'euros consacrés à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, ce qui contribuera à améliorer l'état des ruisseaux du territoire, en réduisant les rejets au milieu.

## L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'État qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. Elle est compétente sur le bassin Rhône-Méditerranée, dans lequel s'inscrit intégralement la Métropole de Lyon. Pour mener à bien ses missions, l'agence de l'eau intervient dans le cadre de programmes d'intervention pluriannuels préparés en concertation avec les acteurs de l'eau. Le 11<sup>e</sup> programme d'intervention, 2019-2024 fixe les priorités d'action en faveur de l'eau et de la biodiversité et va mobiliser 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

## 4.

**La sensibilisation et l'éducation aux enjeux de l'eau.** La Métropole conduira des campagnes de sensibilisation et d'éducation à la lutte contre les substances toxiques et les perturbateurs endocriniens notamment auprès du public de la petite enfance, des scolaires et des professionnels de santé. En ce sens, la Métropole s'est déjà engagée, avec 15 communes du territoire, dans la charte villes et territoires sans perturbateurs endocriniens. Plusieurs actions seront conduites, parmi lesquelles : des campagnes de presse, des actions de sensibilisation des partenaires (associations et communes), des campagnes d'information à destination des écoliers de primaire et de collèges, ainsi que le lancement de campagnes sur les réseaux sociaux.





## CONTACT PRESSE

### Métropole de Lyon

**Régis Guillet**

rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52 | 06 98 51 59 94

### Agence de l'eau

**Rhône Méditerranée Corse**

**Valérie Santini**

valerie.santini@eaurmc.fr

04 72 71 28 63 | 06 33 03 76 24



---

## MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

**grandlyon.com**

**GRANDLYON**  
la métropole